

Formation à la manipulation des extincteurs et RIA

En matière d'incendie, le législateur, appuyé la sécurité sociale et l'APSAD, a mis en place des réglementations visant essentiellement à assurer la protection des personnes. Le code du travail et les règles APSAD. Il incombe à l'employeur de fournir aux salariés les informations, la formation et l'instruction nécessaires pour assurer leur sécurité et protéger leur santé (art L4141-1, L 4141-2 et L4121-1). L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des personnes (R4227-28) ;

Les règles APSAD (assurances) définissent aussi des règles sur les installations mobiles (règle APSAS R4 ; article 1.2 : l'ensemble du personnel doit être formé à la manipulation des extincteurs) et l'organisation sécurité incendie notamment (règle APSAD R6 ; article 6.1 : Les Equipiers de Première Intervention et Equipiers de Seconde Intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie)

PUBLIC VISE

Toute personne de l'entreprise (désignée ou volontaire) pouvant être témoin d'un début d'incendie

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances pratiques relatives à la lutte contre les débuts de feu
- Savoir utiliser les moyens de première intervention
- Être capable de participer et d'améliorer l'organisation interne de sécurité

CONTENU

1/Partie théorique (en salle) :

- Instruction théorique de base sur l'incendie (Triangle du feu, Classes de feu, ...)
- Grands principes et moyens de lutte contre l'incendie
- Le risque incendie au sein de l'entreprise et moyens d'extinction
- Donner l'alerte / intervention / Evacuation / Consignes incendie de l'entreprise

2/ Partie pratique (sur l'aire de feu dans une zone sécurisée) :

- Démonstration pratique d'utilisation d'extincteurs et RIA
- Exercices pratiques des apprenants sur l'ensemble des extincteurs et RIA avec évaluation des apprenants (sur bac à feu écologique)

Partie administrative

- Le(a) formateur(trice) signe le registre de sécurité et peut indiquer des recommandations auprès de la personne responsable sécurité

Formation à la manipulation des extincteurs et RIA

MOYENS PEGAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

- Le formateur est un spécialiste du risque incendie
- Le formateur est expérimenté dans la lutte contre l'incendie et la prévention de ce risque
- La formation est adaptée aux métiers et aux risques de la structure (entreprise, association ou collectivité)
- Apports théoriques et pratiques

MOYENS D'EVALUATION

- Exercices pratiques d'extinction sur feux réels avec différents types d'extincteurs et analyse des exercices ; Les exercices pratiques sur feux réels sont réalisés à l'aide de générateurs de flammes à gaz, homologués, propres, sans fumées et sans dangers pour les stagiaires ; Utilisation des RIA si présents
- Remise d'une attestation de formation finale
- Une évaluation de la qualité de la formation et du formateur est faite à la fin de cette formation

DUREE

0.5 Jour / 3.5 heures

FORMAT

- Intra-entreprise
- Présentiel – Groupe de 10 personnes maximum

LIEU ET DATE

- **Lieu** : à définir
- **Dates** : à définir

TARIF

Tarif : 580 € HT (forfait groupe) pour les 3.5 heures de formation

Notre organisme de formation est attentif à l'accueil des personnes en situation de handicap. Afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation de nos prestations, nous vous invitons à contacter notre référent handicap :

 referenthandicap@preventer.fr
 **06 82 12 94 61**